

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Renouvellement de la convention pour le décrochage scolaire	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'éducation, notamment son article L 313-7,
- VU** le Code du travail,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

ENTENDU Thierry VIOLLAND, Brigitte NEDELEC, Franck NICOLON, Maï HAEFFELIN, Isabelle LEROY, Phillipe BARRE, Isabelle MERAND,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la convention 2019-2024 entre l'Etat, la Région, l'Union régionale des missions locales et la Direction régionale de Pôle Emploi sur la prise en charge des jeunes sortant sans qualification du système de formation initiale.

AUTORISE

la Présidente à la signer

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and several horizontal strokes below it.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Pascale DEBORD

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Absents lors du vote : Alain AVELLO, Marguerite LUSSAUD (non inscrits).

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs